

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 09248
Numéro SIREN : 332 235 423
Nom ou dénomination : BELLECHASSE

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2018 sous le numéro de dépôt 132885

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 18-12-2018

N° DE DEPOT : 2018R132885

N° GESTION : 1994B09248

N° SIREN : 332235423

DENOMINATION : BELLECHASSE

ADRESSE : 134 bd Haussmann 75008 Paris

DATE D'ACTE : 13-11-2018

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Changement(s) d'administrateur(s)

BELLECHASSE
Société par actions simplifiée au capital de 3.697.500 euros
Siège social : 134, boulevard Haussmann - 75008 PARIS
RCS PARIS 332 235 423
(la "Société")

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
DU 13 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix –huit,
Le 13 Novembre à 11 heures,

Au siège social,

Les associés de la Société se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire (l'« **Assemblée** ») sur convocation verbale faite par le Président, tous les associés étant présents et y ayant consenti.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé présent en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La société Mazars, représentée par Monsieur Cyril Gallard, et la société Ardium, représentée par Monsieur Patrick Zirah, Commissaires aux comptes de notre Société ont été régulièrement informés.

Monsieur Marc Pietri, en sa qualité de Président de la Société, est désigné président de séance (le « **Président** »).

Monsieur Benjamin STUTZMANN est appelé comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des 85 000 actions composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met alors à la disposition des associés, leur permettant ainsi de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions soumises à leur vote :

- la feuille de présence,
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'Assemblée,
- lettre de démission de Monsieur Jean ROSSI en qualité d'administrateur personne physique,
- lettre de désignation d'un représentant permanent de la société ROSSINVEST
- la copie de la pièce d'identité de Monsieur Jean ROSSI,
- un exemplaire des statuts de la Société,

Puis le Président déclare que les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été mis à la disposition des associés, au siège social, et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite à l'Assemblée qu'elle est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Jean ROSSI en sa qualité d'administrateur personne physique
- Nomination de la Société ROSSINVEST en tant que nouvel administrateur au Conseil d'administration et désignation d'un représentant permanent,
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis le Président ouvre la discussion.

Après avoir proposé aux associés de prendre la parole, chacun ayant pu s'exprimer comme il le souhaitait, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

(Démission de Monsieur Jean ROSSI en sa qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions à caractère ordinaire, prend acte de la démission de Monsieur Jean ROSSI, né le 6 novembre 1949 à Brunoy (91), de nationalité française, demeurant 690 Chemin de Mazargues -13080 AIX EN PROVENCES en sa qualité d'administrateur personne physique notifié par courrier du 8 novembre 2018.

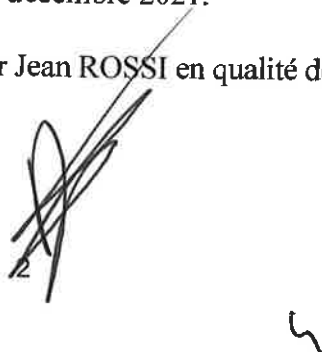
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

(Nomination de la Société ROSSINVEST en tant que nouvel administrateur au Conseil d'administration et désignation d'un représentant permanent)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions à caractère ordinaire, connaissance prise de la proposition de nomination d'un nouvel administrateur, décide de nommer, la société ROSSINVEST, en qualité de membre du Conseil d'administration de la Société en remplacement de Monsieur Jean ROSSI pour la durée restant à courir et qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La société ROSSINVEST, a désigné Monsieur Jean ROSSI en qualité de représentant permanent au sein du Conseil d'administration.



4

La société ROSSINVEST représentée par Monsieur Jean ROSSI a fait savoir par avance qu'il acceptait sa nomination en qualité d'administrateur de la Société et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 12 heures.

En foi de quoi, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le secrétaire, et qui sera retranscrit dans le registre des procès-verbaux des décisions des associés.

Monsieur Marc Pietri
Président de séance



Monsieur Benjamin
STUTZMANN Secrétaire

